2017

La sécurité économique des femmes au Canada

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DES FEMMES AUTOCHTONES SUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

TRACY BALASH

Le Conseil des femmes autochtones sur la sécurité économique de l'Alberta remercie le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes de lui avoir donné l'occasion de parler de la sécurité économique des femmes autochtones, le 6 juin 2017. Pour faire suite à la présentation de la présidente du Conseil, Tracy Lee, et d'une de ses membres, Marlene Poitras, le Conseil désire fournir d'autres renseignements à prendre en compte par les membres du Comité. Puisqu'une femme inuk siège sur le Conseil, les statistiques concernant les Inuites seront incluses.

La mise en œuvre des principes et des objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation –, et ce, en respectant les droits issus des traités – constitue un élément important pour parvenir à la réconciliation et à une plus grande sécurité économique pour les femmes autochtones.

Selon Statistique Canada, entre 2006 et 2010, le nombre de femmes des Premières Nations qui étaient Indiennes inscrites a augmenté de 14 %, comparativement à 62 % pour les femmes des Premières Nations qui étaient Indiennes non inscrites. La population inuite féminine s'est accrue de 18 %, comparativement à 5 % pour la population féminine non autochtone[1]. Les femmes autochtones représentent le segment de la population la plus jeune et dont la croissance est la plus rapide. Pourtant, elles sont encore confrontées à des obstacles qui nuisent à l'atteinte de la sécurité économique.

De plus en plus de femmes poursuivent leurs études. D'après l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (Phase 3) fournie par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, 45 % des femmes des Premières Nations ont un diplôme d'études postsecondaires[2]. Selon Statistique Canada, 36 % des Inuites ont un diplôme d'études postsecondaires[3]. Étant donné que la plupart des femmes autochtones poursuivent leurs études comme étudiantes adultes, bon nombre d'entre elles élèvent une famille en même temps qu'elles étudient. Un plus grand nombre de places en garderie et de logements subventionnés constituerait un soutien supplémentaire pour les femmes qui essaient d'améliorer la qualité de vie de leur famille.

Le peu d'occasions d'emploi dans les réserves crée une pression pour que les femmes quittent leur communauté et leur réseau de soutien pour travailler ailleurs. Le racisme institutionnel et les pratiques d'entrevue occidentales qui favorisent l'autopromotion représentent d'autres obstacles à la sécurité économique. Le taux d'emploi chez les femmes des Premières Nations dans les réserves était de 35 % en 2011, comparativement à 50 % chez les femmes des Premières Nations vivant hors réserve. Les taux d'emploi chez les Inuites varient entre 44 et 56 %, selon la région inuite qu'elles habitent[4].

Le nombre de femmes autochtones entrepreneurs augmente, représentant 69 % des entreprises autochtones. Cependant, le Sondage sur les commerces autochtones du Programme

---

[1] Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, Statistique Canada, 23 février 2016.

[2] http://fnigc.ca/rhs-field/new-phase-landmark-first-nations-health-survey-launches-first-nations-communities-across [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

[3] Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, Statistique Canada, 23 février 2016.

[4] Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, Statistique Canada, 23 février 2016.

de développement d'entreprises autochtones rapporte que seulement 31 % des fonds ont été versés aux femmes autochtones propriétaires d'entreprise[5]. L'accès aux capitaux continue de poser problème. Puisque la majorité des entreprises autochtones, qui offre des occasions d'emploi, vise les communautés locales, le Conseil recommande une politique d'achat préférentielle pour les entreprises autochtones avant de recourir à la délocalisation. Tous les fonds alloués aux Premières Nations doivent rester dans les comptes de ces dernières afin de leur permettre d'exprimer leur opinion sur la façon dont ils sont débloqués.

Dans de nombreuses cultures autochtones, la notion de l'égalité des sexes ne concorde pas avec les connaissances traditionnelles de l'homme et de la femme en tant que personnes égales; les deux ont joué des rôles importants qui ont contribué à la force de notre peuple. Les rôles traditionnels sont encore plus ambigus dans la société inuite. Le colonialisme et la législation du gouvernement ont imposé une vision paternelle et patriarcale du monde aux peuples autochtones, ce qui a marginalisé les femmes autochtones et leurs contributions à la communauté. Il faut poursuivre les efforts visant à éliminer la discrimination fondée sur le sexe de la *Loi sur les Indiens*, car les femmes autochtones continuent à souffrir de ces pratiques discriminatoires.

D'après le rapport *Les femmes et le système de justice pénale* de Statistique Canada, le nombre de femmes autochtones victimes d'homicide est plus élevé en Alberta que dans toutes les autres provinces : 7,17 femmes autochtones assassinées dans une population de 100 000 personnes, comparativement à 0,97 homicide chez les femmes non autochtones[6]. Au cours des cinq dernières années, les femmes autochtones auraient signalé presque trois fois plus d'occurrences de violence domestique que les femmes non autochtones[7].

Nombre d'Inuites et de femmes des Premières Nations souffrent de troubles de santé mentale et de dépendances qui découlent de traumatismes intergénérationnels causés par les actions du gouvernement, comme les pensionnats indiens et la rafle d'enfants des années 1960. Il faut régler les conflits de compétence pour assurer un accès égal aux traitements et aux soins, dans les réserves et hors réserve. Puisque la culture est essentielle à la guérison, le Conseil recommande que nos aînés spirituels respectés et nos guérisseurs naturels reçoivent une rémunération équitable et qu'ils soient intégrés dans les systèmes de soins de santé et d'éducation.

Un projet de recherche mené à l'Université de Lethbridge sur les perceptions du public à propos des femmes autochtones révèle deux réalités : la perception que le reste de la société a des femmes autochtones, et la façon dont les femmes autochtones se perçoivent elles-mêmes. Tandis que les perceptions courantes voient les femmes autochtones comme des victimes qui vivent dans des endroits pauvres et dangereux, et qui ont peu de soutien, ce n'est pas ainsi que les femmes autochtones se perçoivent. Voici ce qu'en dit une Autochtone dans le rapport du projet de recherche : « Nous, les femmes autochtones, sommes des personnes résilientes. Nous sommes parties de rien, mais nous sommes parvenues à de grandes réalisations. Nous

---

[5] Conseil canadien pour le commerce autochtone, Promesse et prospérité : sondage sur les commerces autochtones.

[6] Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, Les femmes et le système de justice pénale, 6 juin 2017.

[7] Family Violence Hurts Everyone, a Framework to End Family Violence in Alberta, 2012.

comptons les unes sur les autres pour le soutien et quand nous nous regroupons, nous accomplissons de grandes choses[8]. »

Les femmes et les filles inuites et celles des Premières Nations méritent un accès égal aux occasions permettant de participer pleinement à l'économie canadienne. En même temps, les Canadiens doivent respecter que notre manière de percevoir la sécurité économique diffère de la perception occidentale. La sécurité économique des femmes autochtones repose sur le succès collectif, sur la réciprocité, sur la durabilité et sur notre façon de se soutenir les unes les autres. Le Conseil des femmes autochtones sur la sécurité économique apprécie les efforts que font les gouvernements pour demander l'avis des femmes autochtones, et est impatient de connaître les résultats des travaux du Comité.

Le Conseil des femmes autochtones sur la sécurité économique relève du ministre des Relations avec les Autochtones de l'Alberta. Dans le but de renforcer la sécurité économique des femmes des Premières Nations et des Inuites, le Conseil est responsable de fournir des conseils et des recommandations stratégiques au gouvernement de l'Alberta, à d'autres conseils gouvernementaux et à d'autres intervenants intéressés.

[8] JOHNSON, J. Lauren et Elaine GREIDANUS, Literature Review and Analysis of Public Attitudes Towards Indigenous Women in Alberta, 2016.